



Communiqué de presse

Séance plénière
jeudi 26 avril 2018
de 14h à 17h
Chambre de commerce et d'industrie de Besançon

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Bourgogne-Franche-Comté rend son avis officiel sur le projet régional de santé 2018-2022

Saisie officiellement par le directeur général de l'ARS en date du 5 février 2018 en vue de l'adoption du projet régional de santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, la CRSA rendra son avis sur ce document lors de cette séance plénière du 26 avril.

La CRSA s'est déjà prononcée à deux reprises sur les premiers éléments de ce projet dans le cadre d'une volonté partagée avec l'ARS de co-construction de la politique régionale de santé. Le premier avis du 15 février 2017 concernait le cadre d'orientation stratégique (COS) ; le second du 05 juillet 2017, le schéma régional de santé (SRS). Depuis cette dernière date, les deux autres volets réglementaires du PRS ont été élaborés : le programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) et le volet relatif à la coopération transfrontalière franco-suisse. Les modifications apportées aux deux premières parties du PRS, suite à ces 2 avis, ont été présentées lors de la dernière séance plénière de février dernier.

L'avis définitif sur le PRS, rédigé à partir des travaux des quatre commissions spécialisées de la CRSA, mais également des 8 conseils territoriaux de santé, fait notamment ressortir quatre points saillants sur lesquels le Président a souhaité que l'ARS s'exprime avant de procéder au vote : **la démographie des professionnels de santé, la réorganisation des urgences, l'animation territoriale de la politique de santé et l'importance de l'innovation pour transformer le système de santé.**

Contact presse :

Pernelle Parent : 03 81 47 88 53